

TABLEAU RECAPITULATIF portant scission des arrérages
d'après leur nature ordinaire et extraordinaire

Total des restants à poursuivre	149 408,12 Euros
Total des décharges proposées	31 975,59 Euros
Total des arrérages	181 383,71 Euros

Service ordinaire	Service extraordinaire
148 262,76	1 145,36
27 687,23	4 288,36
175 949,99	5 433,72

Certifié exact,
Ettelbruck, le
Le Receveur,

30 JUIN 2023

Paul KOHNER



EXTRAIT du registre aux délibérations du Conseil Communal

Séance publique du 10 juillet 2023

Présents : Schaaf, bourgmestre, Steichen, Nicolay,

échevins, Juncker.ép., Feith, Gutenkauf, Feypel,

Date de la convocation des
conseillers : 30 juin 2023

Steffen, Schmit ép. Reuter, Delgado, Theis,

Birchen, Angelsberg, Rasqui; conseillers

Absents: a) excusés personne

b) sans motif

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le chapitre 3 du titre 4 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu l'article 83 de la loi communale;

Vu l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2022, présenté par le receveur;
décide à l'unanimité

1) d'admettre

en reprises provisoires	149 408,12 Euros
en décharges	31 975,59 Euros
Total	181 383,71 Euros

Service ordinaire	Service extraordinaire
148 262,76	1 145,36
27 687,23	4 288,36
175 949,99	5 433,72

2) d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention "à poursuivre".

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

Ettelbruck, le 10 juillet 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

